CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 6 mai 1994

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR CERTAINS ACCORDS CONCERNANT L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion: Que le projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que de l'amendement.

M. Dennis J. Mills (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord ce matin faire une brève introduction pour la gouverne de nos téléspectateurs qui nous regardent et se demandent pourquoi nous étudions cet amendement. Je vais vous lire l'amendement proposé par l'opposition, car je pense que cela s'impose.

L'amendement du Bloc dit que cette Chambre devrait refuser de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-22, Loi concernant certains accords portant sur le réaménagement et l'exploitation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Lester B. Pearson, parce que le principe du projet de loi est erronné puisqu'il n'entrevoit pas de mesures visant à assurer la transparence du travail des lobbyistes.

Je vais aller directement aux articles 9 et 10 du projet de loi C-22. Sous la rubrique «Absence d'indemnisation», l'article 9 dispose que:

Nul ne peut obtenir d'indemnité contre Sa Majesté en raison de l'application de la présente loi.

• (1005)

Le paragraphe 10(2) dispose que:

Les sommes visées par une entente conclue en vertu du présent article ne peuvent être versées au titre des profits non réalisés ou des sommes versées pour lobbyisme auprès des titulaires d'une charge publique, au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, à l'égard d'un accord.

À mon avis, on n'aurait pas pu dire plus clairement que les sommes versées pour les activités de lobbyisme qui ont entouré le contrat de l'aéroport Pearson ne seront pas remboursables.

La motion du Bloc qui réclame la tenue d'une enquête n'est qu'une tactique visant à faire traîner les choses et elle ne permettra ni de régler une fois pour toutes cette question ni de résoudre les problèmes réels qui se posent à l'aéroport de Toronto.

Tout d'abord, les Canadiens savent très bien qu'au gouvernement, au Parti libéral, nous étions contre le contrat de réaménagement de l'aéroport Pearson. Il a été annulé immédiatement. Cependant, il ne faut pas en conclure pour autant que nous sommes opposés au réaménagement de cet aéroport.

Ces dix dernières années, le Canada a été dirigé par un gouvernement conservateur qui avait pour idéologie de tout démanteler, de se décharger de ses responsabilités sur les provinces et sur le secteur privé. Il bradait tout. Or, c'était là la dernière tentative des conservateurs pour se débarrasser à n'importe quel prix de l'organisme le plus rentable du gouvernement fédéral, l'aéroport international Pearson.

Ces mesures ont gêné une bonne partie du travail par ailleurs fructueux que la direction de l'aéroport Pearson a accompli au fil des ans. Nous voulons maintenant mettre ce dossier de côté et le reprendre à zéro. Cela veut—il dire que nous allons simplement conclure un accord semblable avec un nouveau groupe de lobbyistes? Non.

En fait, certains députés du Bloc ont laissé entendre à l'occasion ou ont mêne affirmé que des lobbyistes libéraux avaient participé à cette transaction. C'est un fait.

On sait bien qu'il n'y a pas seulement des conservateurs dans les bureaux de lobbyistes d'Ottawa. On y trouve des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates. En fait, il y a même quelques lobbyistes qui travaillent pour le Parti réformiste. Pour ce qui est du Bloc, je ne sais pas.

Une voix: Il n'y a pas de lobbyistes pour le Parti réformiste.

M. Mills (Broadview—Greenwood): Il n'y a pas de lobbyistes pour le Parti réformiste. Très bien.

Le vice-président: Comme le secrétaire parlementaire le sait bien, nous sommes censés éviter ce genre d'altercation de part et d'autre du parquet. Si le député veut bien adresser ses propos à la présidence, il évitera ces prises de bec, si vous me passez l'expression.